de signature aux bâtisseurs. De plus, leurs armes étaient très parlantes : les losanges représenteraient des mailles d'un filet ! De ce fait, La Mure dans son *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez*, écrit que c'est un certain Jean Fillet, évêque d'Apt, qui fit rebâtir à ses frais la maison-forte de la Curée, qui avait été ruinée par les Anglais après leur passage en 1365 dans la région de Changy. Ce prélat était le fils cadet de Guillaume Fillet qui avait acheté en 1393 la Curée, lequel était qualifié de *noble homme et châtelain de Saint-Maurice-en-Roannais*. Jacques, petit fils de Guillaume, qualifié également de seigneur de la Salle, avait épousé en 1433 la fille de Louis de Lorgues, seigneur de l'Aubépin. De leur union naîtra un fils unique Louis, qui devint en 1483 gouverneur de Ponts-de-Cé, à côté d'Angers. Il fut également premier maître d'hôtel du duc François de Bourbon-Vendôme et capitaine de la châtellenie de Marcilly en 1497. Les testaments et autres aveux listant les biens possédés par Louis Fillet, font mention de nombreux étangs et de pêcheries, aussi bien sur son fief de la Salle que sur celui de la Curée avec notamment les étangs de la Borde, Cultière, Panneton, Ballu et Gros Bois. A n'en pas douter qu'il devait en retirer un revenu important. Le fils aîné de Louis, Pierre, fut Chambellan et maître d'hôtel ordinaire de Charles de Bourbon-Vendôme et bailli du Charolais. Il connut la disgrâce au moment de la trahison du connétable de Bourbon et dut se faire oublier de François I[er]. Son frère cadet, Henri, fut gentilhomme de Henri IV, alors que ce dernier n'était encore que roi de Navare. Les Bourbons ayant embrassé le parti de la Réforme, les Fillet qui gravitaient dans leur entourage, se convertirent au protestantisme. Ce fut le cas des deux fils de Pierre Fillet, Gilbert et Guillaume qui participèrent activement aux guerres de religion. D'ailleurs Gilbert fut assassiné en 1564. Son fils, également prénommé Gilbert, fut très apprécié d'Henri IV et combattit vaillamment aux côtés du roi durant les guerres de la Ligue. Il fut même surnommé le Du Guesclin du Bourbonnais et sous Louis XIII, il reçut la prestigieuse charge de Maréchal de camp. N'ayant pas eu d'enfants, il donna en 1633 la Curée à son épouse Jeanne Hennequin qu'elle légua en 1657 à Henriette Dain. A cette époque, une description des lieux, évoque la présence d'un pont-levis avec une petite cour enfermée de murailles, le tout entouré de fossés qui étaient en partie comblés. Henriette Dain fit ensuite passer la Curée par mariage aux De Coutance que les héritiers vendirent le 18 février 1723 à Claude Hüe de Cérences, seigneur des Côtes et lieutenant

général de Roanne. Nous savons grâce aux archives, que ce fief de Vivans possédait alors pas moins de dix-neuf étangs piscicoles. C'est son neveu, Claude Hüe de la Tour, qui fut receveur des Gabelles de Charlieu, puis receveur du grenier à sel de Roanne, qui eut maille à partir avec Louis Mandrin le 9 octobre 1754. En 1779, Claude-Marie Hüe de la Blanche devint seigneur de la Curée et fit restaurer entièrement le château entre 1783 et 1786, lui donnant l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. Il fut en outre, le premier sous-préfet de Roanne, nommé le 12 avril 1800 et le resta jusqu'en 1814. En 1861, la Curée passait par mariage à Jean-Jules Le Conte, que ses descendants possèdent toujours.

Document conçu et réalisé par Philippe Marconnet, décembre 2021

SUR LES TRACES DE Frédéric NOËLAS

Vivans

La Curée et ses étangs

Balade-conférence N°4

Dix-neuvième saison

12 décembre 2021

Madeleine Environnement

L'établissement des étangs en Roannais

En plaine roannaise, tout comme dans celle du Forez, les étangs font partie du paysage. Si de nombreux historiens s'accordent pour dire qu'ils ont vu le jour à l'époque médiévale, il semble que leur création ne remonte pas au-delà du XIII^{e} siècle. En effet, le très fameux cartulaire de l'abbaye de Savigny, qui nous renseigne sur l'état de la propriété dans notre région aux X^{e} et XI^{e} siècles, fait souvent référence à des maisons, granges, moulins, jardins, terres cultivées ou incultes, chambons, chenevières, vergers, vignes, près, bois... mais jamais à des étangs. Dans de très rares documents, il est juste fait mention de *piscationes* et de *piscaturae*, qui étaient en réalité des pêcheries sur la Loire. Le développement des étangs s'est produit à partir du XIII^{e} siècle avec l'essor des villes et plus encore au siècle suivant, sous l'impulsion des comtes de Forez, pour qui la pisciculture était une nouvelle source de revenus. Ils furent donc de grands promoteurs de l'élevage du poisson dans leur comté et ont été suivis par la plupart de leurs vassaux. Au XV^{e} siècle le nombre d'étangs s'était encore accru, au point de devenir une véritable spéculation agricole. Car à l'élevage du poisson, s'étaient ajoutées au fil du temps, des productions annexes.

Du poisson, des crustacés et de la nacre !

Au Moyen Âge, tout comme aujourd'hui, la pêche était soumise à des autorisations très précises de la part des seigneurs. Les restrictions étaient nombreuses, mais les paysans pouvaient obtenir, moyennant finances, des droits de pêche très limités en *eau vive* ou en *eau stagnante*, c'est-à-dire dans les rivières ou les étangs. La vente du poisson représentait alors une bonne partie des revenus seigneuriaux, aidée en cela, par les recommandations de l'Église. Car dans l'occident chrétien, elle avait une place prépondérante et imposait 166 jours maigres par an, lors desquels il était conseillé de consommer du poisson. En Roannais, le poisson de mer était le plus cher, car pour être consommable il devait être salé, fumé ou séché. C'était par exemple le cas du hareng, de la morue ou de la raie. Les étangs et les cours d'eau fournissaient donc les poissons frais. Jusqu'au XV^{e} siècle, c'est l'anguille qui semble prépondérante dans les étangs, avec tous les poissons que nous connaissons aujourd'hui : tanches, gardons, brochets... La carpe n'arrivant qu'à partir du XV^{e} siècle. Ce poisson qui peut vivre entre quinze et vingt ans, semble avoir été très apprécié des seigneurs et son élevage détrôna à la toute fin du Moyen Âge celui des anguilles. De plus, sa peau était soigneusement tannée pour obtenir du cuir de carpe, utilisé notamment en maroquinerie. Cette technique est d'ailleurs toujours d'actualité de nos jours. Outre les poissons, les crustacés tels que les écrevisses, faisaient également partie des ressources prélevées dans les milieux aquatiques. Les moules d'eau douce étaient toutes aussi appréciées, non seulement pour leur chair, mais aussi pour leur nacre, très prisée pour faire des boutons, des manches de couteaux, des bijoux ou des chapelets... Dans la mesure où ces étangs étaient une source de revenus substantiels et une activité très lucrative pour leurs propriétaires, nous pouvons facilement comprendre, pourquoi leur nombre se multiplia jusqu'au XVIII^{e} siècle. Mais un grave problème sanitaire se posa. En effet, l'humidité concentrée à certains endroits par ces étangs, était à l'origine de ce que l'on appelait la fièvre quarte ou intermittente, plus connue de nos jours sous le nom de paludisme.

Le dessèchement des étangs, une réalité révolutionnaire ?

En 1778, quelques 14.000 étangs étaient recensés en France. Mais les avis étaient partagés sur leur utilité. Il y avait tout d'abord ceux qui étaient défavorables à leur présence. Ils soulignaient qu'ils étaient nocifs pour la santé et qu'ils représentaient une survivance féodale sans être pour autant aussi rentable qu'il n'y paraissait, car soumis aux affres climatiques. Puis il y avait leurs partisans, qui mettaient en avant le fait qu'il s'agissait là d'une source considérable de nourriture et qu'ils généraient d'importants profits pour le commerce. Lorsque la Révolution éclata en 1789 et que dans la nuit du 4 août furent abolis les privilèges de la noblesse, le droit d'exploitation des étangs ne leur fut pas retiré. Mais en 1790, puis 1792, le débat sur leur utilité revint sans cesse à l'Assemblée. A la fin de l'année 1793 Danton s'enflamma : *Nous sommes tous de la conjuration contre les carpes, nous aimons mieux le règne des moutons !* En outre, il souligna que *le maintien des étangs est un complot d'affameurs ennemis du peuple qui s'opposent au pâturage*. Ainsi, le 14 frimaire de l'an II, soit le 4 décembre 1793, était promulgué un décret sur le dessèchement des étangs qui devait être réalisé avant le mois de février 1794, pour une mise en culture au printemps. S'il est effectif que des étangs ont bien été asséchés en Roannais, notamment ceux de Boisy appartenant au duc d'Harcourt, ce décret a été peu appliqué et il fut même abrogé en 1795. A Vivans, les seigneurs de la Curée purent continuer à profiter des revenus de leurs nombreux étangs...

La Curée

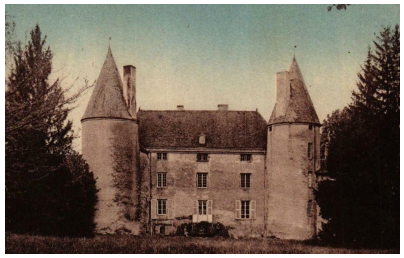

Selon son étymologie, le mot *Curée*, viendrait de *Curata*, qui désignait sous l'ancien régime, une taxe perçue sur les marchandises vendues dans les foires. Le premier propriétaire des lieux était-il chargé de la percevoir pour le comte de Forez ? Quoi qu'il en soit, la Curée est mentionnée pour la première fois, dans un acte de 1268. Cette terre appartenait alors à un certain Geoffroy de la Curée qui la vendait à Pierre de Saligny, bourgeois de Saint-Haon-le-Châtel. Sa fille Agnès, la porta en dot à Pierre de Rochefort, seigneur de Rochefort et Saint-Pierre-la-Noailles qui occupait en 1317 la fonction prestigieuse de bailli de Forez. Il était également gouverneur des enfants du comte de Forez Jean I^{er}. En 1393, l'héritage fit passer la Curée à la famille de Ronchevol qui s'empressa de la revendre à une richissime famille du Crozet, les Fillet. Bien que martelé à la Révolution, leur blason, est visible au-dessus d'une porte de la tour nord du château. La présence de telles armoiries sert en général de